Le Bagotier

Journal Sainte-Hélène-de-Bagot **NOVEMBRE 2020**

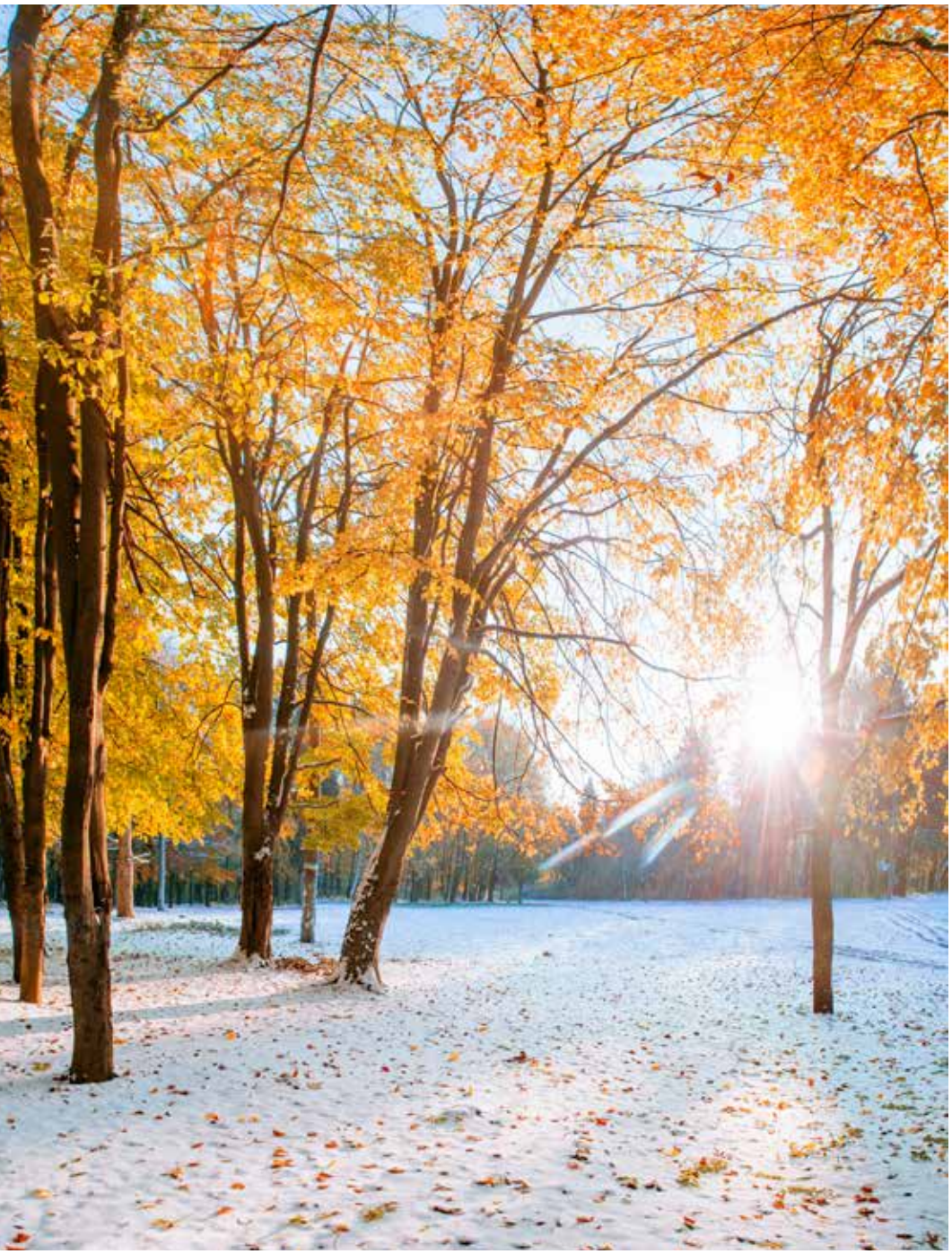

À LA UNE

07 MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

08 AVIS PUBLIC - ADOPTION BUDGET 2021

08 ASPIRATEUR FR

09 RECENSEMENT GARDERIES - MILIEU FAMILIAL

10 CALENDRIER DES COLLECTES 2021

11 INFO CITOYEN - INSCRIPTION

13 GAGNANTS CONCOURS CITROUILLE

14 UN TEMPS DES FÊTES DIFFÉRENT

15 PATINOIRE ET CABANE À PATINS

16 FOND DE DÉVELOPPEMENT RURAL - 10 INITIATIVES

17 MATINÉES GOURMANDES - ÉDITION NOËL

21 SOS - DÉPANNAGE ALIMENTAIRE

Restez informés via **www.saintehelenedebagot.com**

Loisirs Sainte-Hélène

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

pour les vacances de Noël du 24 décembre au 3 janvier inclusivement.

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à mun@saintehelenedebagot.com

421, 4e ave, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.saintehelenedebagot.com

BIBLIO

Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot
384, 6e avenue | 450 791-2455 poste 2300

Mercredi 19h à 21h
Samedi 9h30 à 11h30

BIBLIOTHÈQUE OUVERTE

L'automne a fait son entrée et les journées plus froides et plus sombres sont de retour. À cause de la pandémie, nos activités sont plus limitées et nos loisirs ont pris une nouvelle forme. À cet effet, la Municipalité a décidé de garder notre Bibliothèque Municipale ouverte les Mercredis de 19h00 à 21h00 et les samedis matin de 9h30 à 11h30 afin de permettre aux citoyens de Sainte-Hélène et à nos abonnés de découvrir la lecture comme loisir autant pour les adultes, les adolescents que les enfants.

Nous possédons un grand choix de livres qui saura répondre, nous l'espérons, à vos goûts.

Nos bénévoles vous souhaitent la bienvenue.
Au plaisir de vous voir.
Ginette Piché, responsable BIBLIO

Bibliothèque fermée pour le congé des fêtes : samedi 26 décembre 2020 et samedi 2 janvier 2021

fadoq **Sainte-Hélène-de-Bagot**

ANNIVERSAIRES MOIS DE NOVEMBRE

Mme Cécile Gauthier	01
Mme Nicole Belval	03
Mme Ginette Bazinet	03
Mme Micheline Lemonde	06
Mme Sylvie Baillargeon	08
Mme Merlane Tessier	11
M. Gilles Bullok	11
Mme France Brière	14
M. Denis Gendron	16
Mme Lise Picard	17
M. Gilles Gendron	19

Pair **La tranquillité d'esprit**

LE CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE ST-HYACINTHE INC.
MAISON BENOIT-BENOIT

1015, rue Dessaulles, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2Y8

Pair est un service personnalisé d'appels automatisés qui joint les aînés et les personnes en perte d'autonomie demeurant à leur domicile pour s'assurer de leur bon état de santé. .

Pour information, contactez notre Service de Maintien à domicile au 450 250-2874, poste # 202

CONSEIL MUNICIPAL

STÉPHAN HÉBERT
450 501-4731

JONATHAN HAMEL
514 831-8229

MARTIN DOUCET
450 513-1224

RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297

PIERRE PARÉ
450 278-2327

MATHIEU DAIGLE
450 779-2136

POSTE VACANT

PERSONNEL MUNICIPAL

450 791-2455

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ LE VENDREDI

SYLVIE VIENS | Directrice générale
Poste 2240 • dg@saintehelenedebagot.com

SYLVIE VANASSE | Directrice générale adjointe
Poste 2250 • adj@saintehelenedebagot.com

MARTINE LUPIEN | Adjointe administrative
Poste 0 • mun@saintehelenedebagot.com

BERTRAND LAPIERRE | Directeur des travaux publics
Poste 2260 • travauxpublics@saintehelenedebagot.com

FRANCIS RAJOTTE | Directeur service des incendies
incendie@saintehelenedebagot.com

OLIVIA BOURQUE | Coordonnatrice en loisirs
Poste 2310 • loisir@saintehelenedebagot.com

RAYMOND LESSARD | Officier municipal en bâtiment
Poste 2230 • inspecteur@saintehelenedebagot.com

Horaire : MARDI : 8h30 à 11h30 | JEUDI : 17h00 à 20h00

NUMÉRO D'URGENCE TRAVAUX PUBLICS SEULEMENT

Voici des exemples d'une urgence possible :

Fuite d'eau

Problème d'égout

Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :
450 250-2481

Action Emploi
Mon partenaire vers l'emploi
440, av. Saint-Joseph, Saint-Hyacinthe

**EN EMPLOI À 50 ANS ET +
OUI C'EST POSSIBLE**

Informez-vous maintenant 450 773-8888

www.action-emploi.ca

Cette activité est rendue possible grâce à la participation financière de : Emploi Québec Montérégie Canada

PARRAINAGE CIVIQUE
DES MRC D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES HANDICAPÉES
3 DÉCEMBRE

JOURNÉE INTERNATIONALE DES BÉNÉVOLES
5 DÉCEMBRE

▶ **CRÉATEUR D'AMITIÉ**
Devenez bénévole | 3 heures par mois

450 774-8758

parrainagecivique.org

CONTACT
Centre de crise et de prévention suicide
Intervention 24h/7

Offrez aux personnes en détresse la lumière sous forme de lanterne.

Au-delà de la souffrance, il y a l'espoir.

Ligne de crise, rencontres, hébergement.

Achetez une lanterne virtuelle au coût de 25$.

Soutenez ces personnes en leur permettant d'accéder à nos service 24h/7.

Ligne administrative
450 771-7152

**Ligne de crise 24h/7 : 450 774-6952
ou sans frais 1-844-774-6952**

CENTRE DE CRISE ET PRÉVENTION SUICIDE
Contact Richelieu-Yamaska
420 Avenue de la Concorde Nord
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4N9
info@contactry.qc.ca
Suivez-nous sur

RÉGIE INTERMUNICIPALE d'Acton et des Maskoutains

FERMETURE DES ÉCOCENTRES 29 NOVEMBRE 2020

COORDONNÉES À RETENIR

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 421, 4e avenue, 2e étage
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec)
J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455
Télécopieur: 450 791-2550
Courriel: mun@saintehelenedebagot.com
Site Internet: www.saintehelenedebagot.com

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE 421, 4e avenue
CHALET DES LOISIRS 425, 6e avenue
BIBLIOTHÈQUE 384, 6e avenue

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.riam.quebec

ÉCOCENTRES

450 774-2350
- St-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette
- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte

COMMISSION SCOLAIRE DE ST-HYACINTHE

450 773-8401

SÛRETÉ DU QUÉBEC

450 778-8500

MRC DES MASKOUTAINS

Général : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca

Service d'évaluation : 450 774-3143

Service développement économique (DEM) : 450 773-4232

Programme de rénovation : 450 774-3159

Patrimoine : 450 774-5026

Cours d'eau : 450 774-3159

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173

AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

- 421, 4e avenue (bureau municipal)
- 425, 6e avenue (chalet des loisirs)
- www.saintehelenedebagot.com (onglet AVIS PUBLIC)

PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

450 793-4188

COMPTOIR DE SERVICE POSTAL DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

450 791-2666
655, rue Principale

DÉPUTÉ PROVINCIAL

1-800-969-3793 • André Lamontagne

DÉPUTÉ FÉDÉRAL

450 771-0505 • Simon-Pierre Savard-Tremblay

CÂBLEVISION

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

SOGETEL

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

TÉLÉBEC

1 888 835-3232 • www.telebec.com

MASKATEL

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca

CALENDRIER COLLECTES 2020

D Déchet R Recyclable O Organique Férié, collecte reportée
Collecte des résidus domestiques dangereux (voir section **AUTRES SERVICES** à l'endos) Collecte des gros rebuts

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
	30	D 31	1	2	3	4
5	6	R 7	8	9	10	11
12	13	D 14	O 15	16	17	18
19	20	R 21	22	23	24	25
26	27	D 28	29	30	31	

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	R 4	5	6	7	8
9	10	D 11	O 12	13	14	15
16	17	R 18	19	20	21	22
23	24	D 25	26	27	28	29

MARS

D	L	M	M	J	V	S
1	2	R 3	4	5	6	7
8	9	D 10	O 11	12	13	14
15	16	R 17	18	19	20	21
22	23	D 24	25	26	27	28
29	30	R 31				

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
			O 1	2	3	4
5	6	D 7	O 8	9	10	11
12	13	R 14	O 15	16	17	18
19	20	D 21	O 22	23	24	25
26	27	R 28	O 29	30		

MAI

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	D 5	O 6	7	8	9
10	11	R 12	O 13	14	15	16
17	18	D 19	O 20	21	22	23
24 31	25	R 26	O 27	28	29	30

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
	1	D 2	O 3	4	5	6
7	8	R 9	O 10	11	12	13
14	15	D 16	O 17	18	19	20
21	22	R 23	O 24	25	26	27
28	29	D 30				

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
			O 1	2	3	4
5	6	R 7	O 8	9	10	11
12	13	D 14	O 15	16	17	18
19	20	R 21	O 22	23	24	25
26	27	D 28	O 29	30	31	

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	R 4	O 5	6	7	8
9	10	D 11	O 12	13	14	15
16	17	R 18	O 19	20	21	22
23 30	24 31	D 25	O 26	27	28	29

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		R 1	O 2	3	4	5
6	7	D 8	O 9	10	11	12
13	14	R 15	O 16	17	18	19
20	21	D 22	O 23	24	25	26
27	28	R 29	O 30			

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	D 6	O 7	8	9	10
11	12	R 13	O 14	15	16	17
18	19	D 20	O 21	22	23	24
25	26	R 27	O 28	29	30	31

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
1	2	D 3	O 4	5	6	7
8	9	R 10	O 11	12	13	14
15	16	D 17	O 18	19	20	21
22	23	R 24	O 25	26	27	28
29	30					

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		D 1	2	3	4	5
6	7	R 8	9	10	11	12
13	14	D 15	O 16	17	18	19
20	21	R 22	23	24	25	26
27	28	D 29	30	31		

RÉSERVATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

	LOCATAIRE RÉSIDENT		LOCATAIRE NON-RÉSIDENT	
	sans taxe	avec taxes	sans taxe	avec taxes
Gymnase (centre com.)	369,65$	425,00$ (35$/h, max.2h)	500,00$	574,88$
Chalet des loisirs	260,93$	300,00$ (30$/h, max.2h)	304,41$	350,00$
Terrain de baseball	250,00$	287,44$ (la saison)	300,00$	344,93$ (la saison)
Terrain de volley-ball	250,00$	287,44$ (la saison)	300,00$	344,93$ (la saison)
Patinoire	250,00$	287,44$ (la saison)	300,00$	344,93$ (la saison)
Terrain de tennis	250,00$	287,44$ (la saison)	300,00$	344,93$ (la saison)
POUR INFORMATION : Martine Lupien 450 791-2455, poste 0 ou à mun@saintehelenedebagot.com				

PUBLICITÉ POUR LE BAGOTIER
POUR INFORMATION : Audrey Lapierre 450 381-2908 ou à info@ideegraphik.com

Sylvie Viens
Directrice générale

Période avec moins de clarté nous amène un temps de repos plus marqué! Déjà, la neige est à nos portes avec son tapis blanc. Quelle chance avons-nous de pouvoir avoir quatre saisons! Reconnaissez-vous ces saisons en vous! Humains que nous sommes, avons des facettes différentes dépendant des lieux, circonstances... Êtes-vous capable d'y voir ces différentes saisons? C'est intéressant de pouvoir les remarquer en conscience et non en réaction! Qu'en dites-vous?

Avec ce temps de confinement, je vous invite à ne pas hésiter à communiquer avec vos proches par téléphone ou internet. Nous avons besoin de communiquer, c'est à chacun d'agir et d'entretenir de saines relations empreintes de chaleur humaine malgré l'interdiction de proximité.

Le conseil municipal est conscient que certains citoyens n'ont pas encore accès à la fibre optique. En 2020 cette constatation se veut impensable surtout avec la Covid-19 qui apporte le fait de travailler ou d'étudier à la maison. Soyez assuré que la Municipalité fait tout en son pouvoir avec toutes les instances gouvernementales et corporatives pouvant aider dans ce dossier afin que cette situation soit résolue le plus rapidement possible.

Le bureau municipal demeure fermé au public à cause de la Covid-19. Sachez cependant que nous demeurons disponibles par téléphone et par courriel du lundi au jeudi. Vous avez des commentaires ou des questions, je vous invite à nous en faire part par courriel. Vous pouvez m'écrire personnellement au dg@saintehelenedebagot.com.

Les séances de conseil se feront à huis clos jusqu'à nouvel ordre.

Je vous souhaite un bon mois.

TAUX D'INTÉRÊT

Pour aider les citoyens pendant la COVID-19, le conseil municipal avait modifié le règlement de taxation afin d'établir le taux d'intérêt à 0% du 25 mars 2020 jusqu'au 31 décembre 2020 pour toute somme due à la Municipalité.

Veuillez prendre note qu'à partir du 1er janvier 2021, le taux d'intérêt sur tout arrérage sera rétabli à 15% par année.

Soyez vigilant afin d'éviter des frais d'intérêts inutiles.

IMPORTANT

LES CITOYENS PEUVENT POSER DES QUESTIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

La séance ordinaire du conseil municipal de décembre se fera à huit clos.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à dg@saintehelenedebagot.com ou par téléphone au 450 791-2455, poste 2240 **au plus tard à midi, le 1er décembre**. Les questions seront posées à la période de questions à la séance du 3 novembre et y seront répondues. La séance du conseil sera enregistrée et disponible dans les jours suivants sur notre site Internet au www.saintehelenedebagot.com, onglet MUNICIPALITÉ / SÉANCE DU CONSEIL / ENREGISTREMENT VIDÉO.

MUNICIPALITÉ DE Sainte-Hélène DE-BAGOT

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2021 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2021-2022-2023

Conformément à l'article 956, du *Code municipal*, avis est donné par la soussignée, Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire, afin de procéder à l'adoption du budget pour l'année 2021 et du programme triennal d'immobilisation pour les années 2021-2022-2023.

Cette séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot se tiendra 15 décembre 2020 à 19h30 au 421, 4e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

Veuillez noter que lors de cette séance, il sera question exclusivement de l'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisation mentionnés.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot ce 3 novembre 2020.

Sylvie Viens, Directrice générale et secrétaire-trésorière

AspirateurFR
RÉSIDENTIEL · COMMERCIAL · INDUSTRIEL
SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE
DRAINVAC
MVAC
JohnnyVAC
VAPORE

Francis Rajotte
450 502-7349
francis@aspirateurfr.com
2720, Boul. Laurier Est
Saint-Hyacinthe Qc
J2R 1P8

À la suite d'un tirage au sort parmi les annonceurs réguliers du Bagotier, la Municipalité de Ste-Hélène offre gratuitement cet espace publicitaire.

SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES

RECENSEMENT DES GARDERIES EN MILIEU FAMILIAL

Le service de prévention des incendies de Sainte-Hélène demande l'aide de la population pour le recensement des garderies en milieu familial. Nos pompiers sont appelés à intervenir sur plusieurs niveaux de risque. L'intervention dans une garderie en milieu familial dans une résidence est très différente.

En vous identifiant au préalable, la centrale 911 pourra informer nos pompiers, qui eux sauront déjà quel angle donner à l'intervention.

Pour vous identifier comme exploitant d'une garderie en milieu familial, veuillez contacter Amélie Côté Lambert, préventionniste, au 450-791-2455, poste 2271 ou sur son cellulaire au 819-817-3457 ou encore par courriel au prevention@saintehelenedebagot.com .

Merci de votre collaboration.

La période de chauffage est de retour

Pour vous assurer de passer une période hivernale des plus sécuritaires,
voici quelques rappels en lien avec la période de chauffage.

Dégagement des plinthes chauffantes

Assurez-vous de maintenir une distance de 10 cm au-dessus et devant la plinthe entre les rideaux, les meubles ou tout autre matière combustible susceptible d'être en contact avec l'élément chauffant.

Chauffage au bois

Les cheminées et toutes leurs composantes doivent être ramonées au moins une fois par année. De préférence par un ramoneur reconnu.

Les matériaux combustibles doivent être tenus à une distance minimale indiquée sur la plaque signalétique de l'appareil. Pour faire sécher du linge, c'est un très bon moyen, mais à une distance sécuritaire. Assurez-vous que les pièces de vêtements ne tomberont pas sur l'appareil de chauffage.

La trappe d'accès de la cheminée doit être en tout temps accessible et vidée au moins 1 fois par année afin d'éviter l'accumulation de créosote, une matière hautement inflammable.

N'utilisez que du bois sec.

Contactez-nous à :
incendie@mrcmaskoutains.qc.ca
450 774-3134
ou visitez le site de la
MRC au : mrcmaskoutains.qc.ca

RAPPEL

LES CENDRES CHAUDES DEHORS !

Assurez-vous de déposer les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé muni d'un couvercle. Le contenant doit être déposé à l'extérieur sur une surface non combustible à plus d'un mètre de votre bâtisse pour une période de 7 jours. Afin de réduire les risques d'incendie, les cendres chaudes NE DOIVENT JAMAIS être déposées dans les bacs ! Elles peuvent être disposées sur le terrain.

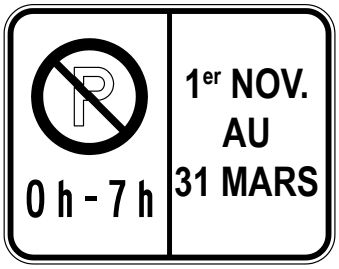

STATIONNEMENT

UN RAPPEL POUR VOUS ÉVITER DES FRAIS

Selon l'article 5.8 du règlement 561-2020 adopté le 11 août 2020 :

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 0h00 (minuit) et 07h00 du **1er novembre au 31 mars inclusivement** et ce, sur tout le territoire de la municipalité. La présente interdiction est levée pour les dates suivantes : 24, 25 et 26 et 31 décembre, 1er et 2 janvier. Merci de votre collaboration.

DÉNEIGEMENT

Neige

Il est interdit de souffler ou de pousser de la neige sur les trottoirs, dans les rues ou dans les fossés. Vous devez garder la neige sur vos propriétés.
Nous demandons la collaboration des résidents afin de faciliter le déneigement.

Matières résiduelles

Nous constatons chaque année que certains résidents mettent leurs bacs sur le trottoir ou dans la rue et cela nuit considérablement au déneigement. Les bacs d'ordure, de recyclage et de compostage doivent être mis à la limite de votre terrain à un mètre du trottoir, de la courbe de béton ou de l'asphalte, selon le cas. Votre collaboration est appréciée!

BALISES

Ne pas mettre de balises (ou piquets) dans l'emprise de la Municipalité, car cela nuit au déneigement.

CALENDRIER DES COLLECTES 2021

Surveillez votre Publi-Sac dès le début décembre. Vous y trouverez le calendrier des collectes 2021. Vous pourrez également trouver une copie sur le site Internet de la Régie au www.riam.quebec

POUR RECEVOIR DES ALERTES
SUR UNE MESURE D'URGENCE,
UN AVIS D'ÉBULLITION,
UNE FERMETURE DE RUE, ETC.

Info Citoyen

CLIQUEZ-ICI!

RAPPEL

ÊTES-VOUS INSCRIT À L'INFO CITOYEN?

Vous devez être inscrit afin d'être avisé en cas d'avis d'ébullition, de bris d'aqueduc, de mesures d'urgence et de fermeture de rues, etc. Toute alerte sera communiquée par appel téléphonique (sur votre téléphone fixe de maison ou cellulaire) ou par SMS (texto) selon votre choix.

BESOIN D'AIDE?

Vous n'avez pas Internet? Vos coordonnées ont changé? Vous avez déménagé? Vous aimeriez être enlevé de la liste d'envoi car vous n'habitez plus Sainte-Hélène? Communiquez avec nous au bureau municipal au 450 791-2455, poste 0. Nous nous occuperons de tout.

VOICI LES ÉTAPES POUR S'INSCRIRE À L'INFO CITOYEN :

1. Allez sur le site Internet de la Municipalité au **www.saintehelenedebagot.com**
2. Cliquez sur Info Citoyen
3. Cliquez sur Inscription à l'Info Citoyen
4. Cliquez sur Nouvel usager
5. Suivez les indications
6. Cliquez sur Obtenir mot de passe
   - Dans la minute qui suit, le téléphone sonnera ou bien vous recevrez un SMS (texto). Ceci est pour vous donner un mot de passe afin de finaliser l'inscription.
7. Votre numéro de téléphone sera déjà inscrit à l'écran.
   - Écrire le mot de passe
8. Cliquez sur Connexion
9. Entrez vos informations (nom, prénom, langue, ville, rue, numéro civique, appartement)
10. Cliquez sur le bouton vert AJOUTER (afin de pouvoir ajouter votre numéro de téléphone pour recevoir les alertes)
11. À côté de TYPE, choisissez Téléphone ou SMS (vous désirez recevoir les alertes par téléphone ou texto?)
12. À côté de COORDONNÉES, entrez votre numéro de téléphone
13. Cliquez sur Confirmer
    - Vous pouvez entrer plusieurs numéros de téléphones pour une même adresse en répétant les étapes 10 à 13.
14. Cliquez sur Confirmer

RAPPEL

VACCINATION CONTRE LA GRIPPE 2020-2021

ATTENTION : RENDEZ-VOUS OBLIGATOIRE POUR ÊTRE VACCINÉ

Quatre endroits pour vous faire vacciner dans notre région :

- Longueuil : Place Désormeaux
- Sorel-Tracy : Les Promenades de Sorel
- Saint-Hyacinthe : Pavillon La COOP
- ActonVale : Carrefour des Générations

Prenez votre rendez-vous à compter du 13 octobre 2020 dès 8h, au www.santemevaccingrippe.com ou par téléphone au 1 833 737-6606.

GUIGNOLÉE de Ste-Hélène

Apportez vos dons...

***** NOUVELLE FORMULE *****

ARGENT CHÈQUE

DENRÉES ALIMENTAIRES

TOUS LES VENDREDIS	MARDI 10 NOVEMBRE	VENDREDI 20 NOVEMBRE	SAMEDI 21 NOVEMBRE
de 9 h à 12 h	de 18 h à 20 h	de 17 h à 21 h	de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h

À LA SACRISTIE DE L'ÉGLISE (UTILISEZ LA PORTE DE CÔTÉ)

LES DONS EN ARGENT OU EN CHÈQUE SONT À PRIVILÉGIER CETTE ANNÉE À CAUSE DES MESURES SANITAIRES ENTOURANT LA COVID-19.

En tout temps, vous pouvez déposer votre don **en chèque**, libellé au nom de la Fabrique Ste-Hélène (en spécifiant : guignolée), dans la boite aux lettres située près de la porte du sous-sol de l'église.

Entre Hélénois et Hélénoises, c'est tout naturel de s'entraider!

Soyons généreux sans « faim »!

CONCOURS
DE DÉCORATION DE CITROUILLE

Nous sommes heureux de vous dévoiler les photos des citrouilles gagnantes de notre concours de décorations de citrouilles 2020. Merci à tous ceux et celles qui ont participés!

Anabel Martin

Debbie Desmarais

Jacob et Gabrielle Léonard

Maely Perreault

Bouger avec mon enfant
ATELIERS PARENTS ET ENFANTS 0-5 ANS

Suite au communiqué du 15 octobre 2020, la direction de la santé publique autorise les organismes communautaires à maintenir les activités faisant partie de leur mission, et ce, même dans les salles communautaires en zone rouge et orange. Nous sommes heureux de vous annoncer que les ateliers Bouger avec mon enfant se poursuivront jusqu'au 2 décembre.

Atelier gratuit sur différentes thématiques :

- Coin lecture
- Éveil musicale
- Coin manipulation
- Activités psychomotrices
- Activités bricolages
- Plus encore

TOUS LES MERCREDIS MATINS
9h30 à 11h30
Au chalet des loisirs : 425, 6e avenue
Du 16 septembre au 2 décembre 2020

COURS SESSION HIVER 2021

CORONAVIRUS ZONE ROUGE

La situation actuelle étant très instable et incertaine, nous ne pouvons nous prononcer sur la tenue des activités pour la session d'hiver 2021. Advenant le cas où la session démarrerait, une info-loisirs vous sera envoyée par la poste afin de vous informer des cours disponibles. Pour plus de détails, nous vous invitons à suivre la page Facebook officielle des Loisirs Sainte-Hélène et à visiter notre site Internet au www.saintehelenedebagot.com sous l'onglet ACTIVITÉS/LOISIRS.

Merci de votre compréhension.

Un temps des fêtes différent

La période des fêtes étant à nos portes, nous sommes nombreux à nous demander comment il sera possible de célébrer en ces temps des plus extraordinaires. Jusqu'à preuve du contraire, il faudra faire preuve d'une grande créativité pour nos festivités cette année.

Et si nous fêtions différemment cette année ? Et si ce défi, que nous trouvons tous difficile, nous permettait de vivre une nouvelle expérience et de créer de nouveaux souvenirs en famille. Il suffit simplement de trouver un moyen qui nous ressemble et qui nous convient. Afin de vous inspirer voici une liste de suggestions spécialement pour vous :

- Prévoyez la livraison d'une lettre ou d'un coli spécial à un être cher durant le mois de décembre.
- Rassemblez quelques photos numériques et faites des calendriers personnalisés pour des gens qui comptent pour vous;
- Tricottez un foulard ou fabriquez un cadeau pour un être cher;
- Confectionnez des cartes de souhaits que vous enverrez à votre famille ou vos amis;
- Créez des décorations uniques à mettre dans le sapin de Noël;
- Jouez à des jeux de société ou au bingo en famille;
- Sortez les consoles de jeux vidéo ou de karaoké et faites un tournoi entre les membres de la famille;
- Cuisinez des bons petits repas ou de nouvelles recettes;
- Envoyez une vidéo de souhaits de Noël à vos amis ou à vos proches;
- Planifiez une rencontre virtuelle avec les gens qui vous sont cher (Zoom, Messenger, Facetime, etc);
- Prenez une marche afin de d'admirer les décorations de Noël illuminées.

Peu importe comment vous le soulignerez, l'important c'est de s'amuser et de profiter des petits plaisirs un jour à la fois. Et vous, comment seront vos festivités cette année ?

> **Communiquez-nous vos façons de fêter différemment et nous les partagerons dans Le Bagotier du mois de décembre et sur notre site Internet afin d'inspirer toute la communauté.**

Bon temps des fêtes à tous les Hélénois et Hélénoise. Que cette période de l'année vous apporte douceur et sérénité. Au plaisir de vous revoir en 2021!

PATINOIRE EXTÉRIEURE

La saison hivernale approchant à grand pas. Les amateurs de sports d'hiver pourront se réjouir de l'arrivé du temps froid. Le contexte actuel étant rempli d'incertitude, nous devrons adapter nos pratiques pour cette année. Bien qu'il soit trop tôt pour nous prononcer au sujet de notre patinoire extérieure, nous tenons tout de même à vous informer des intentions préliminaires qui nous ont été communiqués par le Ministère.

Est-ce que les municipalités et les écoles pourront ouvrir leurs patinoires extérieures cet hiver dans les zones orange et rouge ?

L'intention est que celles-ci pourront rouvrir, peu importe le type de patinoire. Il sera possible de patiner en respectant une distanciation physique de deux mètres entre les personnes/les bulles familiales. Les activités organisées sont toujours interdites. Ainsi, pour la pratique du hockey à l'extérieur, celle-ci devra se faire seule ou en duo.

Si oui, est-ce que les cabanes/Chalet de sport pourront être ouverts dans les zones orange et rouge ?

Pour ce qui est des installations permettant de chausser les patins, celles-ci devront permettre le respect des consignes sanitaires (port du masque, distanciation physique de deux mètres, etc.) L'ouverture de ces installations demeure à la discrétion des municipalités.

Prendre note que ces réponses seront ajustées selon les différents décrets pris au courant des prochaines semaines.

Restez à l'affût des développements et bonne saison hivernale!

MRC des Maskoutains
Un monde à votre mesure

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL SOUTIENT DIX NOUVELLES INITIATIVES

Saint-Hyacinthe, le 9 novembre 2020 – La MRC des Maskoutains a confirmé récemment les montants d'aide financière consentis dans le cadre du 2e appel de projets du Fonds de développement rural (FDR) pour 2020. Au total, 10 projets ont été acceptés et le Fonds versera aux promoteurs une contribution financière totalisant 174 437 $ à laquelle s'ajoutent 25 000 $ provenant du Fonds de soutien aux projets structurants pour une initiative du Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain (CCCPEM) qui touchera six municipalités du territoire. L'ensemble des projets génèrera des investissements de plus de 1 M$ sur le territoire de la MRC.

« Dans le contexte exceptionnel que nous vivons, nous avions le devoir d'agir afin de donner une impulsion à nos municipalités. Cela se traduit par des investissements de près de 200 000 $ via nos mesures d'aides, soit le Fonds de développement rural et le Fonds aux projets structurants. Les projets financés s'appuient sur une démarche approfondie de collaboration avec de nombreux partenaires. À terme, ces projets permettront de fournir l'impulsion nécessaire pour dynamiser l'écosystème de nos milieux ruraux », a déclaré M. Robert Beauchamp, maire de Saint-Marcel-de-Richelieu et président du comité de gestion du FDR.

Voici les projets appuyés par le FDR :

Bonification des modules de jeux dans le parc-école
Municipalité de Saint-Barnabé-Sud – 33 000 $

Aménagement des parcs du village
Municipalité de Saint-Simon – 20 000 $

Rénovation d'une grande galerie sur trois façades
Fabrique de la paroisse de Saint-Pie– 20 000 $

Ajout de modules de jeux
Parc Charles-A.-Gauthier à La Présentation – 18 000 $

Ajout de filets protecteurs au terrain de baseball
Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot – 18 000 $

Réaménagement de certaines infrastructures municipales
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton – 18 000 $

Embellissement d'infrastructures municipales
Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot – 13 274,79 $

Agrandissement de la résidence pour aînés
Les Habitations St-Damase– 10 000 $

Améliorer la sécurité du terrain de baseball
Municipalité de Saint-Jude – 5 100 $

Forêts nourricières - CCCPEM
Six municipalités du territoire de la MRC – 19 062,21 $ + 25 000 $

Un nouvel appel de projets est actuellement en cours. Les organisations intéressées ont jusqu'au 8 mars pour déposer une candidature.

Pour information, consulter le site de la MRC ou contacter Steve Carrière, agent de développement, au 450 768-3005.

Source :
Denyse Bégin, Agente de communication
MRC des Maskoutains
450 768-3001
dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca

SERVICE DE MENTORAT
DEM DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

MRC des Maskoutains
Un monde à votre mesure

UNE PREMIÈRE ÉDITION DE NOËL POUR LES MATINÉES GOURMANDES !

Saint-Hyacinthe, le 16 octobre 2020 – Les Matinées gourmandes tiendront une nouvelle édition de Noël les 19 et 20 décembre prochain en mode virtuel et physique. En ce contexte particulier, il était important d'offrir une vitrine aux producteurs et transformateurs de la région et d'en faire profiter les citoyens de façon sécuritaire, tout juste pour le temps des Fêtes.

Un marché physique aura lieu les 19 et 20 décembre prochain, de 10 h à 15 h, au 233, rang Michaudville à Saint-Barnabé-Sud. Il sera donc possible d'y faire l'achat de produits directement auprès des producteurs ou transformateurs participants.

Le marché en ligne des Matinées gourmandes (www.boutique.matineesgourmandes.com) sera également lancé quelques jours avant la tenue de l'événement afin de faire une commande en ligne et de venir récupérer le tout sur place aux mêmes dates et heures que le marché physique.

L'organisation s'est adaptée afin d'offrir une expérience qui répond aux besoins des citoyens, en tout respect des recommandations sanitaires émises par le gouvernement.

Les producteurs et transformateurs qui souhaitent participer peuvent communiquer dès maintenant avec l'équipe des Matinées gourmandes par courriel à matinees@mrcmaskoutains.qc.ca.

Rappelons que cet événement est rendu possible grâce au Fonds de développement des territoires et au Fonds régions et ruralité de la MRC des Maskoutains.

Tous les détails entourant l'édition de Noël des Matinées gourmandes seront dévoilés sous peu sur le site officiel www.matinees-gourmandes.com et sur la page Facebook des Matinées gourmandes et de la MRC des Maskoutains.

Pour les Fêtes, célébrons nos producteurs et transformateurs de la région !

Source :
Matinées gourmandes de la MRC des Maskoutains
matinees@mrcmaskoutains.qc.ca

LES MATINÉES GOURMANDES

BOUTIQUE MASKOUTAINE EST EN LIGNE

ACHETER LOCAL, C'EST ACHETER MIEUX!

Saint-Hyacinthe, le 15 octobre 2020 – L'achat local n'aura jamais été aussi simple. Initié par Le Courrier de Saint-Hyacinthe, le projet d'une boutique virtuelle pour les commerces de la région a rapidement rallié plusieurs partenaires déjà très impliqués dans le développement économique local et régional : la Chambre de commerce de la grande région de Saint-Hyacinthe, la MRC des Maskoutains, la Caisse Desjardins de la Région de Saint-Hyacinthe, la Société d'aide au développement des collectivités Saint-Hyacinthe Acton (SADC) et Saint-Hyacinthe Technopole.

Sur le site de cette boutique en ligne, qui propose déjà plus de 400 produits offerts par plus de 75 commerçants, le consommateur pourra acheter dans différentes boutiques, recevoir ses achats dans un seul colis et obtenir une seule facture. C'est simple et convivial, et les commerçants des 17 municipalités du territoire de la MRC bénéficient ainsi d'un appui de toute la communauté d'affaires qui encourage concrètement l'économie locale et régionale.

On trouve sur le site transactionnel une grande variété de produits qui vont de souliers aux accessoires de cuisine en passant par des bijoux ou des livres. Plusieurs proviennent de commerçants qui exercent dans l'un ou l'autre des trois principaux pôles commerciaux de Saint-Hyacinthe : les Galeries St-Hyacinthe, le centre-ville de Saint-Hyacinthe et M Rendez-vous Marchands.

De plus, boutiquemaskoutaine.com permet de découvrir des produits issus de savoir-faire locaux et dans certains cas, élaborés à partir d'ingrédients provenant des entreprises agricoles de la région. On y trouve également des créations d'artistes locaux.

Le soutien financier des partenaires du projet permet aux commerces participants d'afficher un certain nombre de produits sans frais, pendant les 6 premiers mois, incluant la prise de photos des produits, l'intégration du contenu, la programmation, la promotion et la diffusion. Une belle façon de soutenir les entreprises qui n'ont pas encore de site Internet transactionnel ou, pour celles qui en ont un, d'ajouter un point de vente!

Vous avez des achats à faire? Vous souhaitez vous simplifier la vie? Alors visitez boutiquemaskoutaine.com. Plus que jamais, cette solidarité envers les commerces de la grande région est importante.

Les entreprises qui souhaitent offrir des produits sur la plateforme sont invitées à compléter et nous envoyer un court formulaire disponible sur le site. Elles seront par la suite contactées et épaulées par une équipe de professionnels et leurs produits seront en ligne rapidement.

Source : Denyse Bégin
Agente de communication – MRC des Maskoutains
450 768-3001
dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca

TRANSPORT ADAPTÉ

MODIFICATION AU 1ER JANVIER 2021

ZONE	MOYEN DE PAIEMENT	TARIF
1	Passage simple	3,25$
	Carte de 10 passages	**27,00$**
2	Passage simple	3,80$
	Carte de 10 passages	**33,00$**
3	Passage simple	4,30$
	Carte de 10 passages	**39,00$**

Lors de son premier déplacement en janvier 2021, l'usager pourra payer la différence de prix pour se procurer une nouvelle carte ou débourser la différence de prix à chaque passage.

LA RELATION D'AIDE

Le temps des fêtes est un moment où l'on est invité à être davantage généreux, ouvert et empathique avec les plus démunis. Si ce sont vos valeurs tout au long de l'année, peut-être travaillez-vous en relation d'aide ou souhaiteriez-vous explorer ce domaine ?

Afin d'œuvrer dans ce secteur, plusieurs qualités personnelles vous seront utiles, notamment, une excellente capacité d'écoute et de communication, un esprit d'analyse et bien évidemment de la bienveillance.

Ce domaine d'emploi est très varié, tant dans les milieux où exercer son métier que la clientèle avec laquelle vous seriez le plus à l'aise à intervenir. En ce qui concerne les formations, plusieurs personnes me questionnent à propos des différences entre les techniques de travail social, d'éducation spécialisée ou d'intervention en délinquance. Également, mes clients veulent comprendre les distinctions entre les formations collégiales et celles offertes à l'université. Toute cette diversité en formation et en emploi peut porter à confusion et il peut être difficile de trouver de l'information juste et valide sur Internet ou dans votre entourage.

Mon rôle de conseillère en information scolaire et professionnelle est précisément de vous donner les informations exactes et par la suite en faire un parallèle entre vos besoins, votre réalité, vos aptitudes et vos intérêts avec les éléments obtenus.

Les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe sont disponibles, et ce gratuitement, pour vous guider. Avec le projet SARCA Mobile, une conseillère vous rencontrera directement dans votre municipalité ou à distance selon les directives de la santé publique.

Communiquez avec Audrey, conseillère en information scolaire et professionnelle, pour des renseignements ou pour une rencontre.

Audrey Gatineau,
conseillère en information scolaire et professionnelle
audrey.gatineau@cssh.qc.ca
Audrey Gatineau Pro

Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe Québec

SARCA

Fédération de la famille
Richelieu-Yamaska

Voici un aperçu de nos conférences toutes gratuites

La vie ne sera plus pareille, du moins pour un bout de temps encore

Nous voilà déjà à l'automne, La Fédération de la Famille Richelieu-Yamaska démarre la saison avec les conférences.

La pandémie nous a obligé à faire autrement en mars. Nous avons fait l'expérience de conférences par la plateforme ZOOM en juin.

Et ce fût apprécié par les gens de partout. Dr Nadia a rejoint plus de 170 personnes. Le sujet était l'anxiété. Ce format permet aux personnes ne pouvant se déplacer, pour toutes sortes de raison, de pouvoir bénéficier de ces moments.

Nous souhaitions reprendre nos conférences en salle, mais voilà que ce n'est pas possible présentement.

Soyez assurés que dès que cela sera possible nous continuerons à nous déplacer afin de répondre aux besoins de vos milieux.

Visitez notre site internet pour vous inscrire :
www.ffry.ca/activites/
D'autres conférences peuvent s'ajouter

Informations:
Irène Dubois : Coordonnatrice 450 501-3375
Hélène Lussier : Présidente 450 236-0246

17 novembre 2020 :
Pascal Martin, notaire
Les testaments et les mandats de protection

20 novembre 2020 :
Rose-Marie Charest, psychologue
Impact de la COVID sur le couple

9 décembre 2020 :
Rose-Marie Charest, psychologue
Les aînés et leurs proches en temps de COVID, questions de psychologie

13 janvier 2021 :
Christian Simoneau, intervenant relation d'aide
Apprivoiser son ombre

23 janvier 2021 :
Sylvie Rousseau, psychologue
Heureux en couple, les clés

29 janvier 2021 :
Rose-Marie Charest, psychologue
Les problèmes de santé psychologique en temps de COVID, les reconnaître pour mieux s'aider et s'entr'aider.

8 février 2021 :
Yvan Phaneuf, intervenant relation d'aide
Aimer sans perdre sa liberté

24 février 2021 :
François St-Père, psychologue
De la confrontation à l'acceptation : comment développer une relation plus harmonieuse et satisfaisante

5 mars 2021 :
Guylaine Guay
La ménopause, oh joie !!!

16 mars 2021 :
Rose-Marie Charest, psychologue
Les personnalités difficiles et les relations interpersonnelles.

SPAD
Société protectrice des animaux de Drummond

La SPAD est un organisme à but non lucratif dont le mandat est la protection des animaux. Nous informons et éduquons la population sur les différents besoins des animaux domestiques et des animaux sauvages. Nous travaillons dans les secteurs de la prévention et du contrôle animalier. « Aidez-nous à les aider. »

Heures d'ouverture
Lundi au vendredi : 10h à 18h
Samedi et dimanche : FERMÉ

Coordonnées
1605, rue Janelle, Drummondville, Qc J2C 5S5
Sans frais : 1-855-472-5700 | info@spad.ca

Voici les différents services du SPAD :

- SERVICE DE CUEILLETTE D'ANIMAUX
- SERVICE DE LICENCE
- SERVICE DE PLAINTE
- SERVICE 24 HEURES
- SERVICE DE REFUGE

SOS – DÉPANNAGE ALIMENTAIRE

Sainte-Hélène-de-Bagot : 450 501-0149

En cas d'absence, merci de laisser un message et nous vous rappellerons rapidement.

IMPORTANT : S.V.P. communiquez avant le 1er décembre pour donner votre nom pour recevoir un panier de Noël. Les paniers de Noël seront remis le samedi 5 décembre.

PRÉVENIR L'ÉMERGENCE DE PROBLÉMATIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES CHEZ LES AÎNÉS ET RENFORCER LES FACTEURS DE PROTECTION

- Offrir une présence significative et un soutien aux aînés vivant de l'isolement et de la pauvreté
- Établir des courroies de références privilégiées et mieux adaptées
- Solidifier et créer un filet social
- Sensibiliser et soutenir les aînés face aux impacts et aux conséquences de la maltraitance financière et psychologique

Services offerts :

- Aider et écouter directement dans les milieux d'appartenance
- Effectuer les références aux endroits appropriés
- Accompagner les personnes dans leurs démarches
- Prévenir et réduire les risques de maltraitance, d'errance et d'instabilité résidentielle

Annie Quintal, intervenante milieu aîné
450 502-4395
Projet sous la supervision du Centre d'intervention Jeunesse des Maskoutains (C.I.J.M.) en partenariat avec la MRC des Maskoutains

C.I.J.M.

MRC des Maskoutains
Un monde à votre mesure

PROCÈS-VERBAL - 3 NOVEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, convoquée à 19h30, tenue à 19h30, le mardi 3 novembre 2020, à huis clos, dans la salle du conseil (COVID-19 – mesures exceptionnelles – gymnase) située au 421, 4e Avenue, à Sainte-Hélène-de-Bagot dont l'enregistrement vidéo sera publié sur le site Internet de la Municipalité

SONT PRÉSENTS : Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1;
Monsieur Martin Doucet, conseiller #2;
Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3;
Monsieur Pierre Paré, conseiller #4;
Monsieur Mathieu Daigle, conseiller #5;
Poste vacant, conseiller #6.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Stéphan Hébert. *(Code municipal du Québec - article 147)*

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Sylvie Viens,

Directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h30.
Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. *(Code municipal du Québec - article 148)*

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 206-11-2020

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum)
6. ADMINISTRATION ET FINANCES
6.1 Comptes à payer
6.2 Dépôt d'états comparatifs
6.3 Offre de services - année 2021 – gestion des documents et des archives – HB archivistes S.E.N.C.
6.4 Journal municipal – contrat 2021
6.5 Fermeture du bureau – période des fêtes
6.6 Comité de revitalisation de la rivière Chibouet - demande d'appui financier
6.7 Internet par fibre optique – urgence d'agir
7. TRAVAUX PUBLICS
7.1 Droit de passage 2020-2021 - Club de motoneige ASAN inc. REPORTÉ
7.2 Avis de motion et dépôt d'un projet - règlement 567-2020 abrogeant le règlement numéro 557-2020 relatif à la circulation, aux stationnements et immobilisations de véhicules routiers, aux stationnements publics, aux terrains publics, aux stationnements d'édifices publics, aux arrêts, aux limites de vitesse et aux défenses de stationner
7.3 Souffleur – tracteur John Deere
7.4 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – reddition de comptes 2020
7.5 Mandat de recrutement – directeur des travaux publics
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
8.1 Adhésion au service régional de prévention incendie de la MRC des Maskoutains – partie 9 REPORTÉ
8.2 Mesures d'urgence – tour à lumière - achat
9. HYGIÈNE DU MILIEU
9.1 Formulaire à l'usage de l'eau potable 2019 REPORTÉ
9.2 Achat conjoint de bacs roulants 2021
9.3 Avis de motion et dépôt d'un projet – règlement 564-2020 concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la Municipalité abrogeant le règlement no 474-2015
9.4 Avis de motion et dépôt d'un projet – règlement 565-2020 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité abrogeant le règlement no 475-2015
9.5 Avis de motion et dépôt d'un projet – règlement 566-2020 concernant l'enlèvement des matières recyclables dans les limites de la Municipalité abrogeant le règlement no 476-2015
9.6 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – protocole d'entente – programme PRIMEAU – volet 1.1
9.7 Rue Principale – remplacement de la conduite d'eau potable – Mandat – arpenteur
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
10.1 Mandat à Alain Delorme – règlements de démolition d'immeubles et PIIA
10.2 Avis de motion et présentation de projet – règlement 568-2020 sur la démolition d'immeubles
10.3 Partie de lot 1 960 000 – achat
10.4 Partie de lot 1 960 000 – vente REPORTÉ
10.5 Lots 6 284 594 et 6 284 595 – vente REPORTÉ
10.6 Urbaniste – changement au règlement de zonage – mandat à Alain Delorme REPORTÉ
11. LOISIRS ET CULTURE
11.1 Installation des bandes de patinoire et de l'abri des joueurs – hockey bottine par Les installations sportives Agora inc.
12. SUJETS DIVERS
13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum)
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 207-11-2020

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2020;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2020.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum)

Le conseil tient la séance à huis clos. En raison des décrets 1020-2020 du 30 septembre 2020 et 1039-2020 du 7 octobre 2020, la Municipalité permet la transmission de questions écrites aux

membres du conseil. Pour se faire, vous devez faire parvenir un courriel à la direction générale avant midi (12h) le jour de la tenue de la séance.

Une question a été transmise et a été répondue.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 208-11-2020

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 28 octobre 2020 :

- Comptes pour approbation : 24 370,98$
- Salaires : 52 889,95$
- Comptes à payer : 204 572,96$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 28 octobre 2020, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Sylvie Viens, Directrice générale et secrétaire-trésorière

6.2 DÉPÔT D'ÉTATS COMPARATIFS

La directrice générale dépose deux (2) rapports *(article 176.4 du Code Municipal du Québec)*:

Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors la directrice générale et secrétaire-trésorière, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

6.3 OFFRE DE SERVICES - ANNÉE 2021 – GESTION DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES – HB ARCHIVISTES S.E.N.C

Résolution numéro 209-11-2020

Considérant que l'achat du logiciel Ultima pour gérer les archives de la municipalité ne s'est pas encore concrétisé à cause d'une divergence des coûts avec la compagnie;

Considérant que l'acquisition de ce nouveau logiciel doit être effectué avant de procéder à la gestion des archives;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité:

Qu'un mandat soit donné à Dominic Boisvert de la firme HB archivistes s.e.n.c. afin d'effectuer la gestion des documents et des archives jusqu'à concurrence de 5 000$ plus taxes pour l'année 2021 lorsque l'achat du logiciel sera effectué:

- en faisant l'élagage des documents;
- en débutant l'incorporation des données existantes au logiciel Ultima.

6.4 JOURNAL MUNICIPAL – CONTRAT 2021

Résolution numéro 210-11-2020

Considérant la fin du contrat en décembre 2020 pour la mise en page et l'impression du journal municipal;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de renouveler le contrat avec la compagnie Idée Graphik inc. au coût de 1 700$ plus taxes/mois. Ce contrat comprend 10 parutions (de 32 pages) par année et un total de 800 exemplaires imprimés par mois.

6.5 FERMETURE DU BUREAU – PÉRIODE DES FÊTES

Résolution numéro 211-11-2020

Considérant qu'il y a lieu de prévoir la période durant laquelle le bureau municipal sera fermé en raison de la période des fêtes;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la fermeture du bureau municipal du 24 décembre 2020 au 1er janvier 2021 inclusivement pour les vacances de la période des fêtes pour les employés du service administratif.

6.6 COMITÉ DE REVITALISATION DE LA RIVIÈRE CHIBOUET - DEMANDE D'APPUI FINANCIER

Résolution numéro 212-11-2020

Considérant la demande du comité de revitalisation de la rivière Chibouet du 27 octobre 2020 en lien avec une demande d'appui financier;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de remettre un chèque de 1 000,00$ au comité de revitalisation de la rivière Chibouet pour ses activités pour l'année 2021.

6.7 INTERNET PAR FIBRE OPTIQUE – URGENCE D'AGIR

Résolution numéro 213-11-2020

Considérant qu'une partie de notre Municipalité est déjà desservie par la haute vitesse pour la fibre optique par Cooptel;

Considérant que les rangs de faible densité demeurent encore oubliés;

Considérant que le service internet est un service essentiel et encore plus depuis la COVID-19 pour le télétravail et les études;

Considérant que la Municipalité EXIGE que ses citoyens puissent recevoir ce service sur tout son territoire;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot demande à Cooptel à ce que les travaux de déploiement de la fibre optique soient effectués en urgence afin que la fibre soit

accessible partout dans la Municipalité. Il est impensable, qu'encore en 2020, certains foyers n'aient pas accès à la fibre optique et surtout à ces moments de confinement où le télétravail et les études se font à domicile.

Que la présente résolution soit expédiée à Cooptel ainsi qu'aux députés, à la MRC des Maskoutains et au RIM.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 DROIT DE PASSAGE 2020-2021 - CLUB DE MOTONEIGE ASAN INC.

REPORTÉ

7.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET - RÈGLEMENT 567-2020 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 557-2020 RELATIF À LA CIRCULATION, AUX STATIONNEMENTS ET IMMOBILISATIONS DE VÉHICULES ROUTIERS, AUX STATIONNEMENTS PUBLICS, AUX TERRAINS PUBLICS, AUX STATIONNEMENTS D'ÉDIFICES PUBLICS, AUX ARRÊTS, AUX LIMITES DE VITESSE ET AUX DÉFENSES DE STATIONNER

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, Jonathan Hamel, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement 567-2020 abrogeant le règlement numéro 557-2020 relatif à la circulation, aux stationnements et immobilisations de véhicules routiers, aux stationnements publics, aux terrains publics, aux stationnements d'édifices publics, aux arrêts, aux limites de vitesse et aux défenses de stationner.

L'article 445 du *Code municipal* stipule que l'adoption d'un règlement doit également être précédée du dépôt, par un membre du conseil, d'un projet du règlement et que des copies du projet de règlement doivent être mises à la disposition du public.

La séance étant en huis clos, il n'y a pas eu de copies du projet de règlement mises à la disposition du public. Toute personne désirant obtenir copie du projet de règlement peut en faire la demande et peut consulter le site Internet au www.saintehelenedebagot.com sous l'onglet « Règlement ».

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le règlement a pour objet d'ajouter certaines normes plus restrictives au niveau du stationnement. Aucun coût n'est relié à ce règlement.

7.3 SOUFFLEUR – TRACTEUR JOHN DEERE

Résolution numéro 214-11-2020

Considérant l'achat d'un souffleur pour le tracteur John Deere effectué le 5 mai dernier par la résolution 85-05-2020;

Considérant qu'il y a eu erreur de la soumission présentée;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, que la soumission du Groupe JLD – Lague au coût de 7 625$ plus taxes soit retenue pour l'achat d'un souffleur pour le tracteur John Deere.

Cette dépense sera affectée au fonds de roulement et sera remboursable sur 5 ans à partir de 2021.

Que la résolution 85-05-2002 soit rescindée.

7.4 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DE COMPTES 2020

Résolution numéro 215-11-2020

Considérant que le ministère des Transports a versé une compensation de 115 173,00$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2020;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Que la résolution 193-10-2020 soit abrogée.

7.5 MANDAT DE RECRUTEMENT – DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Résolution numéro 216-11-2020

Considérant que des démarches ont déjà été entreprises afin de recruter une personne ayant les qualificatifs pour remplacer le directeur des travaux publics, Bertrand Lapierre, au printemps 2021;

Considérant que les recherches n'ont pas été fructueuses;

Considérant les offres de service reçues de firmes offrant un service de recrutement;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le mandat de recrutement pour le poste de directeur des travaux publics à Lambert, ressources humaines. Le coût est de 15% de la rémunération globale annuelle brute incluant une garantie de trois mois ainsi que toutes les clauses de l'offre de service du 12 août 2020.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 ADHÉSION AU SERVICE RÉGIONAL DE PRÉVENTION INCENDIE DE LA MRC DES MASKOUTAINS – PARTIE 9

REPORTÉ

8.2 MESURES D'URGENCE – TOUR À LUMIÈRE - ACHAT

Résolution numéro 217-11-2020

Considérant que la Municipalité désire acquérir une tour à lumière pour les mesures d'urgence;

Considérant les soumissions reçues;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité :

De procéder à l'achat d'une tour à lumière pour les mesures d'urgence chez Location d'équipement Battlefield au coût de 14 748,38$ plus taxes. Que ces frais soit défrayés à partir de la subvention 9-1-1.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 FORMULAIRE À L'USAGE DE L'EAU POTABLE 2019

REPORTÉ

9.2 ACHAT CONJOINT DE BACS ROULANTS 2021

Résolution numéro 218-11-2020

Considérant que la Municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Considérant que les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

Considérant que pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

Considérant que la Régie a fixé au 11 décembre 2020 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

Considérant l'intérêt de la Municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

Considérant que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

Considérant les articles 621 et suivants du *Code municipal* du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) et 468.52 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité:

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

BACS VERTS (MATIERES RECYCLABLES)	BACS AERES BRUNS (MATIERES ORGANIQUES)	BACS GRIS (RESIDUS DOMESTIQUES)
360 LITRES	240 LITRES	360 LITRES
25	25	25

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Pour les bacs gris, le fournisseur retenu devra facturer individuellement chaque municipalité en fonction du nombre de bacs demandés;
- Pour les bacs bruns et les bacs verts, le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant (650, rue Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot).

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la Municipalité.

9.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET - RÈGLEMENT 564-2020 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO 474-2015

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, Jonathan Hamel, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement 564-2020 concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la Municipalité abrogeant le règlement no 474-2015.

L'article 445 du *Code municipal* stipule que l'adoption d'un règlement doit également être précédée du dépôt, par un membre du conseil, d'un projet du règlement et que des copies du projet de règlement doivent être mises à la disposition du public.

La séance étant en huis clos, il n'y a pas eu de copies du projet de règlement mises à la disposition du public. Toute personne désirant obtenir copie du projet de règlement peut en faire la demande et peut consulter le site Internet au www.saintehelenedebagot.com sous l'onglet « Règlement ».

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le règlement a pour objet de stipuler les normes concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la Municipalité. Aucun coût n'est relié à ce règlement.

9.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET - RÈGLEMENT 565-2020 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO 475-2015

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, Jonathan Hamel, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement 565-2020 concernant

l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité abrogeant le règlement no 475-2015.

L'article 445 du *Code municipal* stipule que l'adoption d'un règlement doit également être précédée du dépôt, par un membre du conseil, d'un projet du règlement et que des copies du projet de règlement doivent être mises à la disposition du public.

La séance étant en huis clos, il n'y a pas eu de copies du projet de règlement mises à la disposition du public. Toute personne désirant obtenir copie du projet de règlement peut en faire la demande et peut consulter le site Internet au www.saintehelenedebagot.com sous l'onglet « Règlement ».

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal,* la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le règlement a pour objet de stipuler les normes concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité. Aucun coût n'est relié à ce règlement.

9.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET - RÈGLEMENT 566-2020 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO 476-2015

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, Pierre Paré, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement 566-2020 concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la Municipalité abrogeant le règlement no 476-2015.

L'article 445 du *Code municipal* stipule que l'adoption d'un règlement doit également être précédée du dépôt, par un membre du conseil, d'un projet du règlement et que des copies du projet de règlement doivent être mises à la disposition du public.

La séance étant en huis clos, il n'y a pas eu de copies du projet de règlement mises à la disposition du public. Toute personne désirant obtenir copie du projet de règlement peut en faire la demande et peut consulter le site Internet au www.saintehelenedebagot.com sous l'onglet « Règlement ».

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le règlement a pour objet de stipuler les normes concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la Municipalité. Aucun coût n'est relié à ce règlement.

9.6 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – PROTOCOLE D'ENTENTE – PROGRAMME PRIMEAU – VOLET 1.1

Résolution numéro 219-11-2020

Considérant la demande d'aide financière au programme PRIMEAU – volet 1.1 (résolution 23-02-2019) en février 2019;
Considérant le protocole d'entente relatif à l'octroi de cette aide financière;
Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité :
Que le maire, Stéphan Hébert, soit autorisé à signer le protocole d'entente et tous documents nécessaires à l'obtention de la subvention pour le programme PRIMEAU – volet 1.1.

9.7 RUE PRINCIPALE – REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE – MANDAT – ARPENTEUR

Résolution numéro 220-11-2020

Considérant que la Municipalité désire effectuer le remplacement de la conduite d'eau potable sur la rue Principale sur environ 400 mètres;

Considérant la demande de permis d'intervention auprès du ministère des Transports;

Considérant que pour obtenir le permis, la Municipalité doit fournir les plans avec relevés d'arpentage;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat à JY Tremblay arpenteur-géomètre inc. pour effectuer les relevés d'arpentage comme demandés par le ministère des Transports au coût de 1 800$ plus taxes.

Ces travaux consistent à remplacer la conduite de 2'' existante à 4'' sur une longueur d'environ 400 mètres de la rue Couture jusqu'à la limite du réseau d'égout vers le 3e Rang.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 MANDAT À ALAIN DELORME – RÈGLEMENTS DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES ET PIIA

Résolution numéro 221-11-2020

Considérant que la Municipalité désire procéder à l'adoption d'un règlement sur la démolition d'immeubles;

Considérant que la Municipalité désire procéder à l'adoption d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, de mandater l'urbaniste Alain Delorme, pour rédiger les règlements ci-hauts mentionnés au coût de 2 100$ plus taxes.

10.2 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJET – RÈGLEMENT 568-2020 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, Réjean Rajotte, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une

prochaine séance du conseil, du règlement 568-2020 sur la démolition d'immeubles.

L'article 445 du *Code municipal* stipule que l'adoption d'un règlement doit également être précédée du dépôt, par un membre du conseil, d'un projet du règlement et que des copies du projet de règlement doivent être mises à la disposition du public.

La séance étant en huis clos, il n'y a pas eu de copies du projet de règlement mises à la disposition du public. Toute personne désirant obtenir copie du projet de règlement peut en faire la demande et peut consulter le site Internet au www.saintehelenedebagot.com sous l'onglet « Règlement ».

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le règlement a pour objet de permettre à la Municipalité de se prévaloir des dispositions contenues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin de s'assurer du contrôle de la démolition d'un immeuble et, à cette fin, d'interdire les travaux de démolition complète ou partielle d'un immeuble à moins que le propriétaire n'ait au préalable obtenu une autorisation du comité de démolition et que la Municipalité n'ait délivré un certificat autorisant la démolition. Un coût de 200$ est demandé pour une demande d'autorisation de démolition.

10.3 PARTIE DE LOT 1 960 000 - ACHAT

Résolution numéro 222-11-2020

Considérant que le conseil municipal désire acquérir une partie du lot 1 960 000 afin d'y ériger une piste cyclable;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser le maire, Stéphan Hébert, et la directrice générale, Sylvie Viens, à signer tous les documents en lien avec la promesse d'achat et les documents notariés pour l'achat d'une partie du lot 1 960 000 au coût 2,00$ du pied carré (partie débutant à l'extrémité du lot 6 284 595 et finissant à la rue Principale) avant taxes s'il y a lieu avec Dany Larivière et Chantal Marois.

Que les frais d'arpentage, de notaire, de mutation et tous autres frais seront à la charge de l'acheteur.

10.4 PARTIE DE LOT 1 960 000 – VENTE

REPORTÉ

10.5 LOTS 6 284 594 ET 6 284 595 - VENTE

REPORTÉ

10.6 URBANISTE – CHANGEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE - MANDAT À ALAIN DELORME

REPORTÉ

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 INSTALLATION DES BANDES DE PATINOIRE ET DE L'ABRI DES JOUEURS – HOCKEY BOTTINE PAR LES INSTALLATIONS SPORTIVES AGORA INC.

Résolution numéro 223-11-2020

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat pour l'installation des bandes de patinoire et de l'abri des joueurs pour le hockey bottine à Les installations sportives Agora inc. au coût de 6 500$ plus taxes. Que ces frais soient défrayés par le règlement d'emprunt 555-2020 pour la construction du hockey bottine. Les travaux se dérouleront au printemps 2021.

12. SUJETS DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

Le conseil tient la séance à huis clos. En raison des décrets 1020-2020 du 30 septembre 2020 et 1039-2020 du 7 octobre 2020, la Municipalité permet la transmission de questions écrites aux membres du conseil. Pour se faire, vous devez faire parvenir un courriel à la direction générale avant midi (12h) le jour de la tenue de la séance. Aucune question transmise.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 224-11-2020

Sur proposition de Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 20h00.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions *(article 142 (2) du Code municipal)*.

Stéphan Hébert, maire

Sylvie Viens, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Le procès-verbal est sujet à approbation par le conseil dans une séance ultérieure. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.

FERME Le Champ Plein
Bleuetière
Daniel Beaucage et Carole Lanoie, propriétaires
325, 3e rang Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H1M0
Tél.: 450 791-2055 (domicile) Cell.: 450 888-3143

AspirateurFR
RÉSIDENTIEL · COMMERCIAL · INDUSTRIEL
SERVICE À DOMICILE
DÉPOSITAIRE DRAINVAC MVAC
www.aspirateurfr.com
450 502-7349
info@aspirateurfr.com
RBQ: 5729-5388-01

La Coop Sainte-Hélène
BMR PRO
Matériaux de construction
Quincaillerie
Intrants et services agricoles
Sollio Agriculture
655, Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot
450 791-2666 coopste-helene.qc.ca

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN AGRICOLE
SERVICES SPÉCIALISÉS REMO
COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL
450 791-2209 REMO KESSELRING
servicesspecialisesremo@hotmail.com
305, 5e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot

DEGRANDPRÉ
PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU
WARWICK 1, ROUTE 116 Est | VICTORIAVILLE 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N | DRUMMONDVILLE 5224, BOUL. ST-JOSEPH
888-797-3286 GROUPEDGP.COM
info@groupedgp.com RBQ : 8335-7996-13

RBQ 8348-4337-09
CONSTRUCTION P.ROY inc
QUALITÉ SERVICE
450 791-2221
PATRICK ROY, président
Projet clé en main
Pose de portes et fenêtres
Revêtement extérieur
Gestion de projet
Projet domiciliaire
Garantie Maison Neuve
Installation de murs et de planchers préfabriqués
865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

Accès pharma chez Walmart
Joanie Richard
Pharmacienne propriétaire
> Livraison gratuite dans votre secteur
5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe (Québec) J2R 2H6
T 450 796-4006 • F 450 796-4010
pharmacie.jrichard@accespharma.ca
www.accespharma.ca

Sophie Joubert
décoratrice designer
& Services complets de décoration d'aménagement intérieur
Déco design
450 791-2328
d.deco.design@hotmail.com
SUR RENDEZ-VOUS

DF COFFRAGES
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE
DAVID FLUET
MARTIN FLUET
PROPRIÉTAIRES
450 888-1313
780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
www.dfcoffrages.com
TRAVAUX DE BÉTON
STRUCTURE D'ACIER
CHARPENTE DE BOIS
RBQ 8335-0868-42

PureBedding
Ripe de Papier Super Absorbante
DANY GRENIER
Représentant
Cell.: 450 888-4455
326, 2e rang
Sainte-Hélène-de-Bagot
(Québec) J0H 1M0
dany.grenier28@icloud.com
www.purebedding.ca

LUSSIER
CHEVROLET BUICK GMC CORVETTE
lussierchevrolet.com
VENDREDI NOIR
Surveillez les promotions!
Judith Racicot
jracicot@lussierchevrolet.com
450 778-1112 poste 260
Cell.: 450 278-2697
SUIVEZ-NOUS SUR facebook

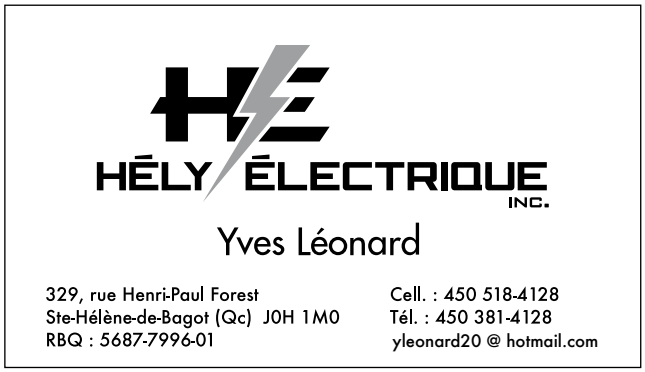
HÉLY ÉLECTRIQUE INC.
Yves Léonard
329, rue Henri-Paul Forest
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0
RBQ : 5687-7996-01
Cell. : 450 518-4128
Tél. : 450 381-4128
yleonard20 @ hotmail.com

Ordre des Denturologistes du Québec
Votre denturologiste
Jean-François Perreault d.d.
Confection et réparation de prothèses dentaires
Tél. : (819) 816-6778
Email : denturojfperreault@gmail.com
646 rue Jacques
St-Eugène-de-Grantham (Qc)
J0C 1J0 (derrière Home Hardware)

Excavation
Sylvain Plante et Fils Inc.
R.B.Q. 8102-7773-03
217, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0
TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION
Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin
Terre à gazon tamisée
INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION
MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V
Sylvain : 450 793-2534 Bur. : 450 793-2535

GARAGE DENIS LORANGE
337, 3e rang
Sainte-Hélène
QC J0H 1M0
Débosselage Peinture
Anti-rouille
Redressement de châssis
Pose de pare-brise
Estimation d'assurance
450.791.2217
FAX: 450.791.2219

Lise Guillemette
Orthothérapeute
Tél.: 450.794.2900
491 St-François, St-Hugues, J0H 1N0

G-DION & FILS INC.
ENTREPRENEUR ELECTRICIEN
154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0
PIERRE DION
RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE
SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca

IRRIGATION MARCEL GIRARD ET FILS INC.
450 791-2431
521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot
Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC
Bureau de circonscription
1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0
Téléphone : 450 546-3251
Télécopieur : 450 546-5794
Sans frais : 1 800 969-3793
Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca
André Lamontagne
Député de Johnson
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation ministre responsable
de la région Centre-du-Québec

Famille Croteau

Émilie & Daniel Croteau
Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
685 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2412 Télec. : 450-791-2823

MARCHÉ BONICHOIX

Érablière
L'Autre
Versan

- Repas de cabane à sucre
- Traiteur froid et chaud
- Produits de l'Érable
- Cuisine du terroir

OUVERT À L'ANNÉE

Hélène Belley & Stephan Roy
350, 4e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot
450-791-2616

Shell

Émilie & Daniel Croteau
Propriétaires

Bonisoir Ste-Hélène
569 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2232 Télec. : 450-791-2495

Famille Croteau

BLT BBQ
BUFFET LA TRADITION

Annie Lefebvre | 450 278-5591
buffet.la.tradition@gmail.com | buffetlatradition.com

PIERRE-YVES MARTIN
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN inc.

770, rue Paul-Lussier
Ste-Hélène-de-Bagot
J0H 1M0

TÉL.: (450) 778-7271

450-791-2144

Coiffure pour Elle et LUI

Salon Francine Fluet Enr.

526, 3e rang
Ste-Hélène de Bagot
J0H 1M0

Relais Routier Petit

FIER MEMBRE TRUCKPRO

450 791-2122
www.relaispetit.ca | info@relaispetit.ca
549, 3e rang, Sainte-Héléne (Québec) J0H 1MO
(Autoroute 20, sortie 152)

RBQ 5592-8188-01

Paysagement Lapierre

Sainte-Hélène-de-Bagot
www.paysagementlapierre.com

450-791-2765
patricklapierre@ntic.qc.ca

ROYAL LEPAGE
MULTI-SERVICES
Agence immobilière

PROTECTION ROYALE

Israël Lussier
Courtier immobilier

Soyez bien conseillé !
450 230-6667

Martin Lussier
Courtier immobilier agréé DA

• **DISPONIBLE 7 JOURS SUR 7** • **ESTIMATION GRATUITE DE VOTRE PROPRIÉTÉ**
• **PROTECTION ROYALE OFFERTE GRATUITEMENT** (Protection contre les vices cachés, délais et désistements, assistance juridique, cotisation spéciale et frais légaux)

LAFORCE MÉCANIQUE
450 381-AUTO

UNI-PRO
EN RÉPARATION AUTOMOBILE
ATELIER DE MÉCANIQUE

NOUVEAU
ALIGNEMENT AUTOMOBILE

TRAITEMENT POUR PARE-BRISE Aquapel

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION, DIRECTION ET BIEN PLUS...)
CHANGEMENT D'HUILE
TÉMOIN D'ANOMALIE
(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)
AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS
GONFLAGE DE PNEUS À L'AZOTE
ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES
PETITE SOUDURE (MIG)
VOITURES DE COURTOISIE

844, rue Paul-Lussier
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
450 381-2886

SITUÉ DANS LE PARC INDUSTRIEL

HORAIRE HABITUEL **LUNDI AU VENDREDI 7H30 À 17H30**

L’achat terminé

Les remises accumulées

Obtenez jusqu’à 4 %* de remises en argent sur vos achats courants avec la nouvelle carte **Remises World Elite**MD**Mastercard**MD.

desjardins.com/remises-world-elite

Desjardins
Caisse de la Vallée d’Acton

MC/MD Mastercard et World Elite sont des marques déposées et le concept de cercles est une marque de commerce de Mastercard International Incorporated. Sous réserve de l’approbation de la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Des frais annuels s’appliquent. * Les remises sont calculées en fonction d’un pourcentage des achats payés avec la carte. Dès que vos remises accumulées atteignent 100 $, un crédit est automatiquement versé au compte. Consultez l’ensemble des conditions et comment elles s’appliquent au desjardins.com/remises-world-elite